



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011 DELIBERATION N°11-1

OBJET: Compte-rendu du Conseil d'administration du 4 juillet 2011.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'administration du 4 juillet 2011 tel que modifié en séance.

Fait à Tours, le 27 septembre 2011

Le Président,

Loïc VAILLANT

Loria Vallat